

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 42/01

ÉFAI – 010110 – AFR 30/004/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CONDITIONS DE DÉTENTION / PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ

GUINÉE-BISSAU

- le général Bouta Nan Batcha
- Nhande Seidi
- Braïma Djassi
- Laminé Turé
- Braïma Sanhá
- le général Augusto da Costa de Sa
- le général Armando Soares da Gama
- Mário Gomes
- le colonel Ansumba Mané
- Mamadú Seidi
- Aliu Bangura
- Augusto Fernandes
- Domingos Djalo
- au moins 40 autres personnes

Londres, le 15 février 2001

Au moins 55 personnes incarcérées dans des conditions extrêmement éprouvantes dans plusieurs centres de détention, en Guinée-Bissau, présentent de graves problèmes de santé, et doivent recevoir des soins de toute urgence.

Ces 55 personnes, dont celles nommées ci-dessus, sont détenues depuis novembre 2000 dans plusieurs prisons de la capitale, Bissau. Nombre d'entre elles souffrent d'hypertension, d'infections et d'autres maladies pour lesquelles elles sont privées de soins médicaux. En outre, elles sont incarcérées dans des locaux surpeuplés à l'extrême, sans eau courante ni installations sanitaires adéquates, et nourries de manière déplorable.

Un de ces détenus, le colonel Baba Djassi, est décédé le 4 février 2000, apparemment de la fièvre typhoïde. Il avait été hospitalisé la veille. D'après les informations recueillies, il était gravement malade depuis plusieurs jours, durant lesquels les autorités avaient refusé de le transférer à l'hôpital.

Soixante-treize personnes, dont au moins 25 seraient gravement malades, sont détenues au poste de police du second escadron, le principal poste de police de Bissau. Amnesty International est tout particulièrement préoccupée par l'état de santé du général Bouta Nan Batcha, de Nhande Seidi, de Braïma Djassi. Parmi les autres prisonniers ayant un besoin urgent de soins médicaux figure Braïma Sanhá, qui est incarcéré dans la forteresse militaire Amura. D'autres sont détenus à la base aérienne de Bissalanca : le général Augusto da Costa de Sa, le général Armando Soares da Gama et Mário Gomes, qui souffrent d'hypertension, ainsi que le colonel Ansumba Mané, qui est affecté de problèmes rénaux. Mamadú Seidi, Aliu Bangura, Augusto Fernandes et Domingos Djalo sont, quant à eux, détenus au quartier général des forces navales.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au début du mois de novembre 2000, le président Kumba Ialá a procédé à la nomination de plusieurs officiers. L'ancien dirigeant de la junte militaire, aujourd'hui démantelée, le général Ansumane Mané, a annulé ces nominations, a limogé le chef d'état major des forces armées ainsi que son second, les a fait mettre aux arrêts et s'est auto-proclamé chef d'état major des forces armées.

Le 23 novembre 2000, de brefs combats ont éclaté à Bissau entre les membres des forces régulières demeurés fidèles au gouvernement et les partisans du général Ansumane Mané. La mutinerie a été rapidement réprimée par les militaires fidèles au pouvoir en place, qui ont appréhendé quelque 200 soldats et policiers, dont 124 sont actuellement détenus. Plusieurs personnalités politiques appartenant à la population civile ont également été arrêtées et accusées d'avoir soutenu le général Ansumane Mané, mais elles ont été relâchées sans inculpation une semaine plus tard. L'ancien dirigeant de la junte militaire a été tué par des membres des forces armées.

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / fax / lettre exprès (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous vivement préoccupé par l'état de santé d'au moins 55 personnes qui sont incarcérées dans des conditions extrêmement éprouvantes dans plusieurs centres de détention à Bissau ;
- exhortez les autorités à dispenser de toute urgence à toutes les personnes emprisonnées les soins médicaux dont elles ont besoin, en particulier aux 55 détenus dont on sait que l'état de santé s'est gravement détérioré ;
- soulignez que le gouvernement est tenu de veiller à ce que toutes les personnes privées de liberté soient traitées avec humanité, et de garantir leur bien-être en subvenant à leurs besoins en nourriture et en eau, en mettant à leur disposition des installations sanitaires adéquates, et en leur dispensant les soins mé

APPELS À :

Remarque : l'envoi de fax en Guinée-Bissau s'avère souvent difficile.

Président de la République :

Sua Excelência Kumba Ialá
Presidente da República
Gabinete do Presidente da República
Praça dos Heróis Nacionais, Bissau
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU
Fax : + 245 201 404

Formule d'appel : Sua Excelência, / Monsieur le Président de la République,

Ministre de la Justice :

Sua Excelência Dionísio Cabi
Ministro da Justiça
Ministério da Justiça
Avenida Amílcar Cabral, Bissau
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU
Fax : + 245 20 21 85

Formule d'appel : Sua Excelência, / Monsieur le Ministre,

Procureur général :

Exmo. Sr. Dr. Rui Sanhá
Procurador Geral da República
Procuradoria Geral
Avenida Amílcar Cabral, Bissau
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU
Fax : + 245 20 39 24

Formule d'appel : Sua Excelência, / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Sua Excelência Pedro da Costa
Ministro dos Negócios Estrangeiros e Cooperação
Ministério dos Negócios Estrangeiros
Praça dos Heróis Nacionais, Bissau
RÉPUBLIQUE DE GUINÉE-BISSAU
Fax : + 245 213 042

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Guinée-Bissau dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 29 MARS 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*